



Budget, postes, remplacement, éducation prioritaire, réforme des rythmes :

Mobilisation ! Grève le 13 février !

La première étape de la refondation de l'école n'a pas apporté les changements nécessaires à la réussite scolaire des élèves de Seine-Saint-Denis : problème constant du non remplacement des maîtres, les effectifs en hausse, aucun poste de RASED n'a été restitué, l'accompagnement des enfants en situation de handicap n'est pas amélioré, le plus de maître que de classes n'a pas de réalité nouvelle dans le département, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans atteint à peine 1,5%.

Depuis la rentrée de janvier le remplacement des enseignants absents est de nouveau problématique voire inexistant sur certaines villes, ce sont même des remplacements de congés maternité qui ne sont plus assurés. Le problème ne sera réglé que par la création de postes d'enseignants remplaçants titulaires à hauteur des besoins, que nous réclamons depuis plusieurs années.

La politique de « réduction des déficits publics », encore réaffirmée par les annonces du président Hollande concernant le « pacte de Responsabilité », va continuer de mettre à mal tous les services publics dont la population a besoin, y compris l'école. Les 147 postes attribués à la Seine Saint-Denis pour la rentrée 2014 ne permettront ni de réaliser les objectifs affichés par le ministère, ni même d'améliorer le fonctionnement des écoles. Scolariser les 2370 nouveaux élèves, poursuivre la création de classes de TPS, améliorer le remplacement, il faudra que le DASEN fasse des choix ! Les mesures annoncées pour l'éducation prioritaire resteront des annonces sans concrétisation pour notre département : un maître supplémentaire par école, du temps de décharge aux enseignants à raison d'une journée par mois, de la formation continue... Avec quels postes ? Le nombre total de maîtres supplémentaires prévu à cette rentrée pour toute la France, ne correspond même pas à un poste par école ZEP de la seule Seine Saint-Denis... Ces mesures ne concernent au mieux qu'un tiers des réseaux du département et ne mentionnent aucune notion de seuils !

Le décret sur les rythmes scolaires doit être retiré. Les maires ne doivent pas appliquer la réforme des rythmes scolaires. Création des postes nécessaires

Dans la situation de l'école aujourd'hui, la réforme des rythmes scolaires ne peut être vécue que comme une dégradation supplémentaire du temps scolaire. Trop souvent les maires présentent leurs nouvelles organisations du temps scolaire contre l'avis des conseils d'école, contre l'avis de l'immense majorité des enseignants. Certains tentent même d'intervenir dans les projets d'école avec leur PEDT. Les choix que font les municipalités d'organiser des activités péri-scolaires sont déterminés par leur budget. Ce contexte qui ne garantit ni la qualité, ni la gratuité de ces activités, légitime les inquiétudes de territorialisation de l'école : désengagement de l'Etat et PEDT ne peuvent qu'inciter les communes à se substituer progressivement à l'Education nationale.

Le décret du 24 janvier 2013 ne permet pas de poser les bonnes problématiques sur les rythmes scolaires. Ce décret doit être retiré pour permettre la réflexion sur le cadre national nécessaire, les garanties pour les enseignants, le bénéfice pour les élèves, sur une nouvelle organisation du temps scolaire dans le respect des missions et des statuts de chacun.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, CGTéduc'action, SUD éducation, SNUDI-FO, de Seine-Saint-Denis appellent les enseignants des écoles à se mettre en grève le jeudi 13 février 2014 pour obtenir des moyens au service de l'école et de la réussite scolaire, et dire non à cette réforme des rythmes.

Nous voulons des créations de postes pour : le remplacement, la baisse des effectifs dans toutes les classes, la reconstitution des RASED, des AVS pour la scolarisation des enfants handicapés, de réelles mesures pour l'éducation prioritaire...

Nous refusons : l'application de la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est imposée par le décret du 24 janvier 2013.

A l'occasion du CDEN (où siègent, le DASEN, le conseil général, les maires du département, les représentants des personnels enseignants et ceux des parents d'élèves), censé examiner les nouveaux horaires des écoles à la rentrée 2014,

